

Le mot du président

L'ACPQ est à la croisée des chemins

Je veux en premier lieu vous souhaiter la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale annuelle de l'Association des conseillers et professionnels du Québec, l'ACPQ.

En révisant mes notes de l'année précédente, j'ai constaté qu'en conclusion de mon rapport annuel de 2003, je disais que *l'arrivée d'un nouveau gouvernement et sa détermination de mettre un peu d'ordre dans les structures risquait de nous toucher directement* et j'ajoutais *qu'il nous faudra être vigilants et s'assurer qu'on ne soit plus laissés pour compte*. Sans prétendre être un bon prévisionniste, force est d'admettre qu'on a vu juste !

Les lois 25 et 30 ont eu et auront encore sur les syndicables non syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux du Québec un impact majeur. D'abord, un bon nombre de SNS sont devenus ou deviendront éventuellement des syndiqués, puisque la loi prévoit qu'ils seront intégrés dans l'unité accréditive regroupant les professionnels et les employés des services. En deuxième lieu, un certain nombre de SNS accéderont à un statut de cadre, ce qui en soit n'est pas inhabituel, puisque déjà l'ACPQ enregistre en cours d'année des départs de ses membres ayant accédé à ce statut.

En somme, ceux et celles qui demeureront non syndiqués, seront de vrais représentants non syndicables de l'employeur et nous espérons que les autorités du ministère sauront leur trouver une identification un peu plus appropriée !

L'ACPQ est donc à la croisée des chemins et nul doute que les efforts déployés depuis trois à quatre ans seront

récompensés, à tout le moins, n'auront pas été inutiles ! En effet, nous savons d'ores et déjà que les autorités du Ministère de la santé et des services sociaux connaissent déjà nos principales demandes, à savoir une reconnaissance officielle et des conditions de travail comparables aux autres employés et cadres du réseau, notamment un droit de recours en cas de litige. Quant à la forme que pourrait prendre le nouveau statut des SNS, c'est ici que l'Association entre directement en action. L'ACPQ sera appelée à défendre les intérêts des non syndiqués dans ce qui sera le plus vital pour eux : les conditions de travail. Le gouvernement sera-t-il tenté d'opter pour un décret qui sera calqué sur celui des cadres ou sur celui des unités accréditives ? Et nous comme membres, que souhaitons-nous ? Voulons-nous préserver notre sécurité d'emploi telle qu'elle existe actuellement, ou bien voulons-nous des conditions similaires aux cadres à ce sujet ?

Quoiqu'il arrive, il semble bien que le personnel du réseau de la santé que nous appelons les SNS devra demeurer vigilant et alerte, car il n'en tient qu'à lui de défendre ses propres intérêts et de s'assurer une place, **LA PLACE** qui lui revient dans le réseau. D'ici l'été 2005, on peut présumer que nous en saurons un peu plus sur le sort que nous réserve le ministère et soyez toutes et tous assurés que les dirigeants de l'ACPQ seront sur un pied d'alerte.



René Marcotte

Note au lecteur : Profitant de la période de l'année, nous avons choisi de remplacer le « Mot du président » par le rapport qui a été déposé lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

<p>ACPQ 3745 rue St-Jacques, #216 Montréal (Québec) H4C 1H3 Téléphone: (514) 933 3208 Télécopieur: (514) 933 2397 association@aper.qc.ca www.aper.qc.ca</p>	<p>Un simple «Bonjour» à: association@aper.qc.ca vous permettra d'accéder à toute l'information diffusée par courrier électronique.</p>
---	---



Les membres du Conseil de direction se joignent à l'équipe de la permanence pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches de joyeuses Fêtes et une année 2005 remplie de santé et de bonheur.

.../



... L'ACPQ est à la croisée des chemins

Dans un autre ordre d'idée, il faut comprendre que la dernière année a été plus calme en raison des délais que nous impose la période de transition qui s'installe dans le processus de restructuration. Nous avons traversé une période d'attente et pour cette raison nous nous sommes permis de réduire le nombre de rencontres du Conseil de direction. Ainsi, le Conseil de direction a tenu trois rencontres depuis l'Assemblée générale de 2003. De façon statutaire, on y a abordé le rapport financier périodique et la mise à jour du membership, qui est demeuré en légère croissance, ainsi que le suivi systématique de la mise en place des nouveaux réseaux locaux.

Les communications avec les représentants de la Direction du personnel salarié du Ministère de la Santé et des Services sociaux et du Conseil du trésor ont été maintenues d'une façon informelle, mais nous avons aussi adressé une lettre au ministre Couillard pour lui souhaiter la bienvenue à la tête du réseau et lui exprimer notre inquiétude vis-à-vis le sort qui sera réservé aux SNS.

Plus que jamais, les prochains mois seront d'une importance capitale pour l'ACPQ et ses membres et nous déploierons

tous les efforts nécessaires pour s'assurer d'avoir une place reconnue au sein du réseau socio sanitaire québécois.

En terminant, je voudrais remercier mes collègues du Conseil de direction, messieurs Patrik Allison, Centre jeunesse de la Montérégie, Jean-Viateur Murray, Centre hospitalier des Vallées de l'Outaouais, et François Therrien, CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes, pour leur excellente collaboration tout au cours de l'année. Je suis désolé que madame Aline Bouclin n'ait pas pu, pour des raisons personnelles, participer aux réunions du Conseil.

Une fois de plus, merci à messieurs Magella Ross, Centre jeunesse du Bas St-Laurent, et Raymond Cadieux, Centre hospitalier régional Antoine-Labelle, qui ont accepté, pour une deuxième année, leur rôle de vérificateurs internes en collaboration avec le secrétaire trésorier, Jean-Viateur Murray. Et comme toujours, un merci spécial à l'équipe de permanents de l'ACPQ, madame Marie Pinard et messieurs Michel Legros, Jacques McNicoll et Denis Joly pour leur support et leurs judicieux conseils.

René Marcotte, président

Conseil de direction 2004-2005

René Marcotte, président, CSSS de Gatineau

Tél. : 819-595-6000, #5143

Rene_Marcotte@ssss.gouv.qc.ca

Patrick Allison, vice-président, CJ de la Montérégie

Tél. : 450-461-5881 patrick.allison@rrss16.gouv.qc.ca

Jean-Viateur Murray, secrétaire-trésorier, CSSS de Gatineau

Tél. : (819) 595-6000, #5020 jeanmurray@videotron.ca

François Therrien, directeur, CHSLD Providence Notre-Dame de Lourdes

Tél. : (514) 527-4595, #333 jofranc@videotron.ca

Michel Legros, directeur exécutif, ACPQ

Tél. : (514) 933-3208 mlegros@aper.qc.ca

Compte tenu de la situation non précisée quant à l'avenir du personnel non syndiqué du réseau de la santé et services sociaux, les membres réunis en assemblée générale ont décidé de reconduire les membres du Conseil de direction dans leur fonction respective. Si en cours d'année, leur statut devait être modifié pour devenir syndiqué ou cadre, il a été convenu de leur permettre de poursuivre leur mandat jusqu'à la prochaine assemblée générale.

L'Assemblée a aussi procédé à la nomination de deux vérificateurs pour l'année financière 2004-2005, soient Magella Ross du Centre jeunesse du Bas St-Laurent et Francine Lalonde du CSSS de Gatineau. Cette dernière remplace Raymond Cadieux du CHCR Antoine-Labelle que nous remercions et qui a occupé cette fonction pour les deux dernières années.

Bravo et merci à ces membres qui ont choisi de s'impliquer au nom de leurs collègues!

Retour sur le colloque 2004

Visitez la section **Galerie Photos** du site Web de l'Association à www.aper.qc.ca pour revivre certains moments du colloque « **Sur l'autoroute de la réalité – Sortir gagnant des réorganisations** » qui s'est tenu à Québec le 1^{er} novembre 2004.

RREGOP

Pour faire suite à la dernière évaluation actuarielle du régime, le taux actuel (5,35%) de cotisation sera augmenté à 7,06% à compter du 1^{er} janvier 2005. Malgré cette hausse, il demeure en-deça du pourcentage de 1999 qui se situait alors à 7,95%.

ACPQ

ASSOCIATION
DES CONSEILLERS
ET PROFESSIONNELS
DU QUÉBEC



La Capitale
assurances générales

CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES

Votre association travaille pour vous!

Chères membres,
Chers membres,

À titre de président, je vous invite à profiter dès maintenant de notre *Programme privilège d'assurance* développé par La Capitale assurances générales dont les principaux avantages sont :

- **10 %** d'économie sur vos assurances automobile et habitation à titre de membre;
- un programme d'assistance juridique, habitation et routière unique dans l'industrie de l'assurance.

Appelez-les dès maintenant pour obtenir une soumission, sans obligation de votre part :

Sans frais : 1 800 322-9226

Montréal : (514) 906-2208

Québec : (418) 266-9908

Le président,

René Marcotte

directiongroupes@capitale.qc.ca
www.lacapitale.com



PRIX RECONNAISSANCE DE L'INNOVATION 2004



Dans l'ordre habituel: Messieurs Pierre Cloutier et Michel K. Laflamme du CJ Chaudière-Appalaches et le ministre Philippe Couillard

Le ministre Philippe Couillard remettait lors du colloque qui s'est tenu à Québec le 1^{er} novembre dernier le *Prix reconnaissance de l'innovation* à une équipe des Centres jeunesse de Chaudière-Appalaches pour leur projet *Plan de rapprochement des services de réadaptation en communauté*. Il s'agit de la mise en place d'un plan stratégique à volets multiples visant le rapprochement optimal de la clientèle des jeunes en difficulté avec leur communauté, en diversifiant la gamme de services de réadaptation offerts. Le plan inclut des mesures visant principalement la préservation ou la restauration de l'intégrité familiale, la qualification et l'intégration socioprofessionnelle des jeunes en difficulté et le rapprochement des ressources d'hébergement dans les communautés sous-régionales. On y traite entre autres : d'hébergement, de partenariat, de guichet unique, de soutien à l'employabilité, de soutien intensif aux familles, de développement de centres de ressources multidisciplinaires et même de collaboration avec les municipalités.

Cette année encore, l'Association a été privilégiée de recevoir plusieurs projets innovateurs pour le *Prix reconnaissance de l'innovation*.

Il est clair que pour les membres du jury, tous les projets étaient méritoires. C'est dans ce contexte que les équipes retenues ont été appelées à tenir un kiosque pour partager avec les participants du colloque. Ces derniers ont eu la lourde tâche de voter pour leur coup de cœur et déterminer ainsi le récipiendaire du Prix.

Les trois projets en nomination étaient les suivants:

Centre André-Boudreau (le seul CRPAT dans les Laurentides)
Protocole de collaboration concernant l'intervention en toxicomanie

CLSC Mer et Montagnes (Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine)
Le projet GÉBA

Centres jeunesse Chaudière-Appalaches
Plan de rapprochement des services de réadaptation en communauté

Bravo aux équipes novatrices ! Merci à nos partenaires du MSSS et des assurances La Capitale pour leur précieux support!

Nous invitons déjà les membres et leurs équipes à préparer leur candidature pour l'édition 2005!

Équité salariale

Par Michel Legros, directeur exécutif

Vous vous rappelez sûrement que la Cour supérieure a invalidé en janvier dernier le chapitre 9 de la Loi sur l'équité salariale. Cette décision a eu comme effet d'interrompre les travaux avec les syndicats et de mettre un frein aux travaux pour les autres groupes.

Or, une entente vient d'être conclue avec la CSN, la FTQ, la CSQ et la FIIQ afin qu'un seul et unique



programme d'équité salariale s'applique pour leurs membres. Cette entente, qui prend la forme du Projet de loi 79, va permettre au Conseil du trésor de procéder, avant le 15 décembre prochain, au premier affichage prévu à la loi.

Nous espérons que cette modification permettra d'accélérer les travaux et de les finaliser pour l'été 2005 ...pour tous.